

Au Musée Galliéra : le châle cachemire chef d'œuvre et curiosité zootechnique

par le Dr-Vre M. ROUSSEAU

RÉSUMÉ

L'exposition au Palais Galliéra (Paris, mai-octobre 1982) : « La mode du châle cachemire en France », au XIX^e siècle, est ici évoquée avec son beau catalogue.

Le Cachemire (Inde, Pakistan) a donné son nom à ce magnifique châle, et à la race de chèvre (en fait, du Tibet) avec le duvet de laquelle il le fabriquait à la main. L'Occident a importé puis imité ce châle ; mais en utilisant aussi laine, soie et coton, et sur métiers très perfectionnés.

La tentative d'importation, en 1818, de « chèvres-cachemire » pour la France et pour le grand fabricant Ternaux s'est soldée par un échec.

SUMMARY

The exhibition in «Palais Galliéra» (may-october 1982): «The fashion of the cashmere shawl in France», in the 19th century, is evoked here with its beautiful catalogue.

Cashmere (India, Pakistan) has given its name both to this wonderful shawl and to a tibetain race of goat, the down of which was used to manufacture it.

Western countries have imported it and then have made cashmere's imitation using also wool, silk and cotton, on very sophisticated weaving looms.

The attempt of importation of «cashmere goats» in 1818 for France by the big manufacturer Ternaux turned out to be a flop.

Au Palais Galliéra (10, avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie à Paris, 16^e), le Musée de la Mode et du Costume mérite l'attention des Vétérinaires et Zootechniciens par son exposition actuelle (19 mai-31 octobre 1982), avec un beau catalogue [1 (a)], sur « *la mode du châle cachemire en France* » ; elle a été curieusement quasi limitée au XIX^e siècle.

Nous retiendrons surtout, de l'étude de Monique LÉVI-STRAUSS, les précisions techniques sur cet accessoire du plus haut luxe désigné par son pays de production. L'envoyé du Muséum, Victor Jacquemont [2 (b)], y trouvait, en 1831, 30 000 artisans à 9 000 métiers.

TABLEAU I

Notre essai de comparaison des matières premières et des techniques pour les châles tissés au Cachemire et en France

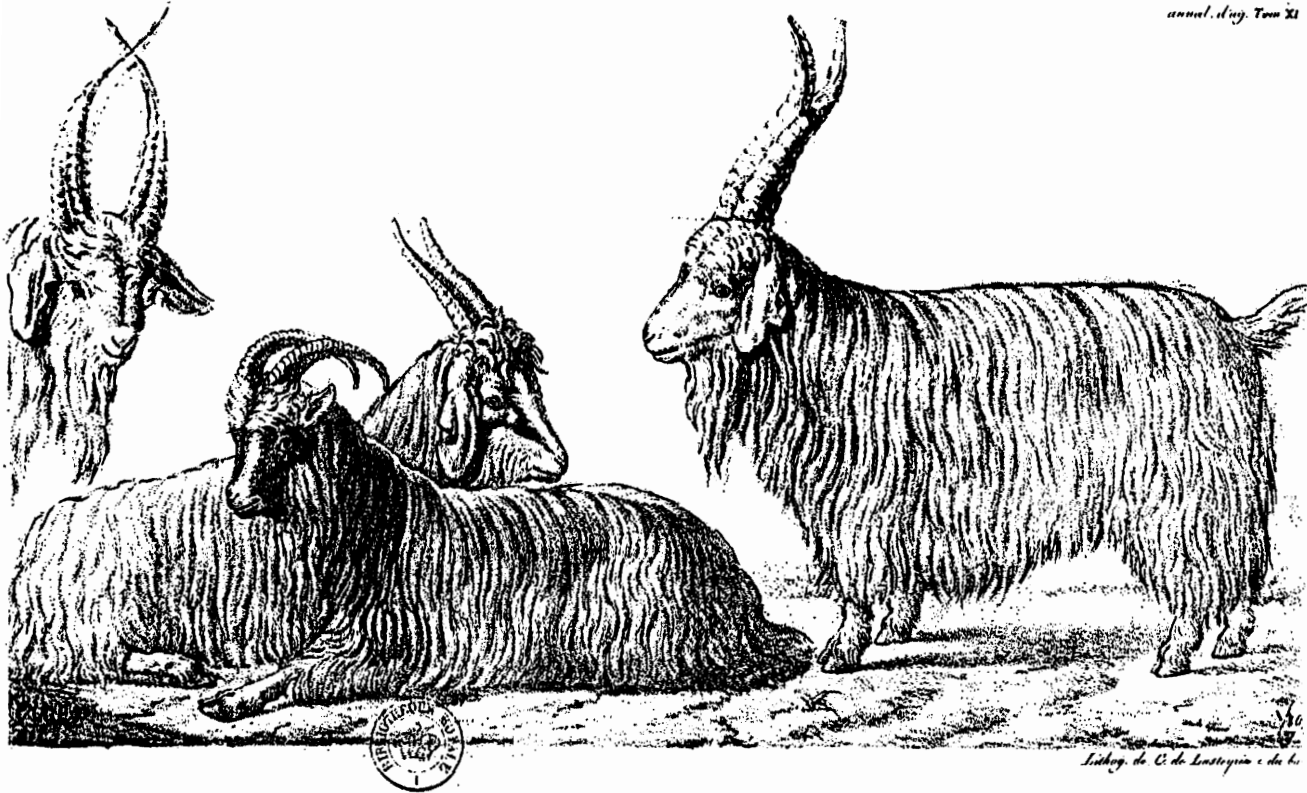
Châle	Tissé au Cachemire	Dit Cachemire français, etc.
Textile	Duvet (sous-poil) de chèvre dite Cachemire du Tibet, d'élevage (mieux sauvage).	Id. ou laine/coton/soie.
Couleurs	A volonté (artisanales).	Max. 15.
Tissage	Entièrement manuel. A l'envers.	Métier à la tire puis (vers 1820) Jacquard. Id.
Tisseurs par métier	Jusqu'à 3.	1.
Fils de trame montés sur	Espolins (fuseaux) : min. 60 par tisseur. Accroché aux deux extrémités, aux voisins d'une autre couleur (envers hérissé).	Navette lancée d'une lisière à l'autre. Les fils flottants éliminés (par découpage à l'envers).

Le travail, entièrement manuel, était voisin de la tapisserie des Gobelins, mais avec une douzaine de couleurs, et tissage en sergé, à trame discontinue. Chaque fil est enroulé sur un espolin (fuseau et non pas navette), qui permet son déplacement conforme au dessin. Aux deux extrémités, il est solidement fixé aux fils voisins. Le tissage se fait à l'envers, où une petite crête cerne le contour de chaque motif (tab. 1).

Sur une largeur, travaillaient souvent 3 ouvriers, chacun disposant au moins d'une soixantaine d'espolins (b) ; leur total était de plusieurs centaines pour les châles fins. Et jusqu'à 3 ans d'un travail qui se terminait ainsi : trempage dans la meilleure eau (c), foulage aux pieds, essorage, séchage à l'ombre.

Les tisseurs y risquaient la vue. Ils subissaient des taxations exorbitantes (b), qui furent fatales à leur magnifique artisanat. Une paire de châles (2,75 m × 1,25 m) à très hautes palmes (Cf. infra) pouvait être payée 5 000 F en 1831 [2 (b)].

L'importation fut très gênée par le Blocus Continental (1806-1816). Ainsi fut stimulée une production française qui atteignit aux sommets de la qualité. La technique fut bien différente (tab. 1) (Châles tissés au lancé d'une lisière à l'autre et *découpés* (pour élimination des fils flottants). Elle bénéficia des progrès des métiers dits mécaniques, depuis celui de VAUCANSON perfectionné par JACQUARD. (Ce



*Chèvres de race Thibétaine dites Chèvres-Cachemire.
importées par M. M. Ternaux et Jaubert.*

Fig. 1

Chèvres de race Thibétaine dites Chèvres-Cachemire importées par MM. TERNAUX et JAUBERT. Extrait de [4] TESSIER (h.-t.).

dernier était récompensé, en 1805, par 50 F de Napoléon lui-même !). Signalons ici, pour mémoire, deux autres techniques : la broderie (*amlakar*), moins luxueuse. Et l'impression, modeste, mais souvent charmante, seule maintenue.

Surtout, la matière première authentique des châles est originale en zootechnie. François BERNIER [3 (c - Cf.d)], le premier Européen au Cachemire (1664-1665), indique que la laine peut être employée ; mais que les plus beaux y sont faits d'un « poil (*tush*) de la poitrine d'une chèvre sauvage ». C'est une variété de *Capra hircus*, aux longs poils ventraux doublés d'un fin duvet (*paschm*) : elles le perdent aux approches des beaux jours, en se frottant contre buissons et rochers, où il est récolté. La variété domestique en offre plus commodément, mais de moins belle qualité (c).

C'est celui dont se serait bien contenté notre plus grand producteur de châles, au point qu'ils reçurent son nom : (Guillaume) TERNAUX. En 1818, il chargea Amédée JAUBERT d'aller acheter, sur place, des chèvres. Sur 1 289, 400 seulement survécurent, sans donner — dans notre pays trop tempéré — assez de duvet pour un élevage rentable. Il les croisa même avec d'autres variétés [4 (e)]. Il voulut aussi machines nouvelles et progrès social. Il mourut ruiné en 1833.

La décoration est d'abord limitée aux extrémités (*bordures*, *franges*), puis aux angles (*écoinçons*). Elle finit par ne plus laisser ou non — au centre qu'une *réserve* — ou *champ*, ou *fond*, qui pouvait porter une *rosace* (châles carrés). Les motifs fleuris se stylisent, au XVIII^e siècle, en palmes, cônes à pointe en crochet.

En France, ISABEY lui-même dessine 12 châles payés 24 000 F par l'Impératrice en 1812. Le meilleur après lui, est Amédée COUDER. Se succèdent les fleurs, les palmes, voire les architectures persanes, avec personnages, éléphants, palmiers, tapis, vases et fleurs ; ou un singe, un oiseau. Mais une évolution générale va de l'épanouissement floral à son évanouissement dans les volutes du rêve.

Dans les châles *au quart*, le dessin ne se répète que quatre fois. Apparaissent : — vers 1851, le *châle à pivot* (dessin du demi-châle se répétant par rotation de 180°), — vers 1860 des dessins asymétriques sans autres répétitions que celles des bordures. Admirable feu d'artifice final ! Paris et sa banlieue comptaient alors près de 800 métiers à châles, qu'allaient condamner la mode, et la guerre de 1870. Ils survécurent davantage à Lyon (jusqu'à 4 500 métiers) mais pour une clientèle rurale.

Ajoutons que des parties non usées des châles étaient souvent récupérées, découpées, rassemblées, pour en faire d'autres, voire des pouds, des gilets masculins ; surtout, ces éléments de la mode féminine que décrit, au Catalogue, Madeleine DELPIERRE. Socialement, le châle cachemire est la preuve suprême, visée ou rêvée par la

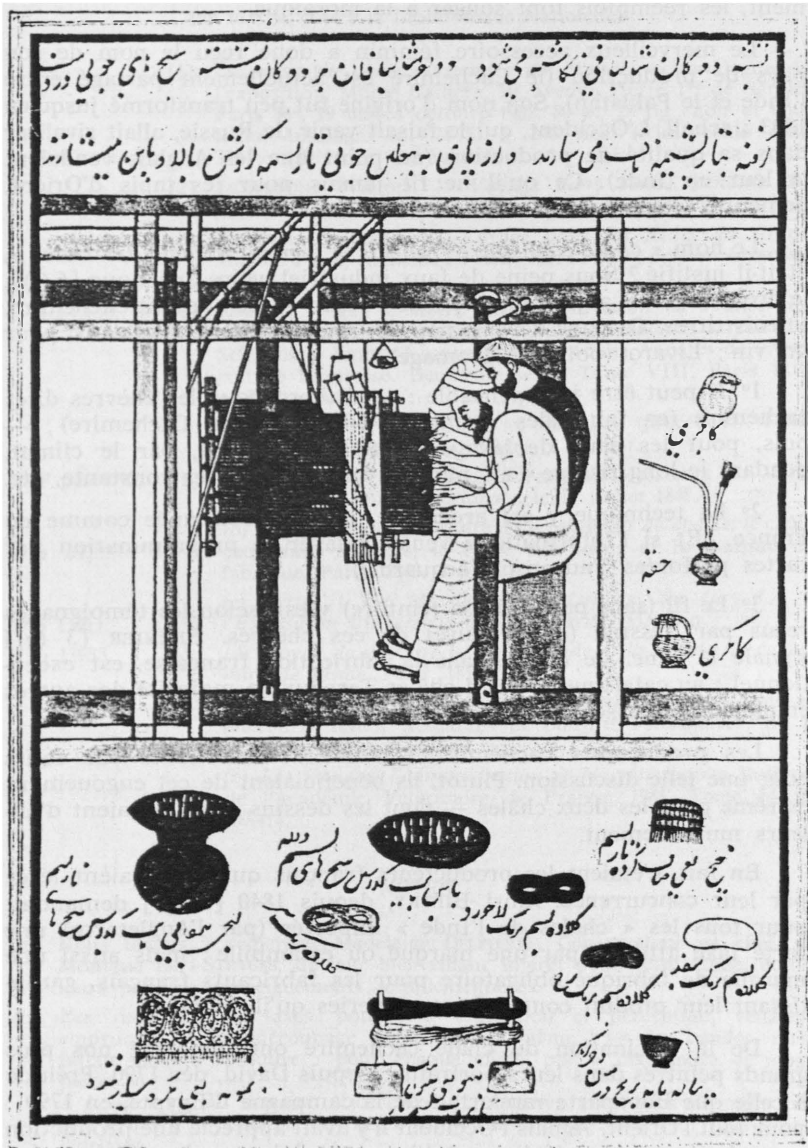


Fig. 2

Métier employé au Cachemire pour le tissage des châles, peint au milieu du XIX^e siècle par un artiste du Pays. India Office Library.

femme, de sa promotion sociale, et, d'abord, conjugale. Techniquement, les réemplois font songer à la mosaïque.

Le merveilleux accessoire féminin a donc reçu le nom de son pays de production (le Cachemire est actuellement partagé entre l'Inde et le Pakistan). Son nom d'origine fut peu transformé jusqu'en 1833 : schall. L'Occident, qui le faisait venir de Russie, allait rivaliser dans sa qualité de production (au point que les Anglais vendaient la leur en Inde). Ce qu'il ne fit jamais pour les tapis d'Orient, demeurés sans rivaux.

Le nom « *châle cachemire français* », face au « *châle des Indes* », était-il justifié ? Sous peine de faux industriel, voire artistique [6 (f)], le droit exigerait aujourd'hui le mot « façon » (etc.) devant Cachemire, à trois titres. Ce pays devient nom d'origine (comme Bordeaux, pour un vin ; Livarot pour un fromage).

1° Il peut être indispensable : — d'abord pour les chèvres dites cachemire (en fait, elles vivent au Tibet, non au Cachemire) ; — puis, pour les eaux de lavage du fil ; — surtout, par le climat, pendant le long tissage : air pur, à hygrométrie assez constante, etc.

2° La technique y est archaïque, non perfectionnée comme en France. (Et si l'Informatique venait relayer la programmation par cartes perforées Vaucanson-Jacquard ?).

3° Le fil (sans parler de sa teinture) y est, selon les témoignages reçus par TESSIER (d), le duvet de ces chèvres. BERNIER [3 (c)] signale la laine. Ce duvet, dans la fabrication française, est exceptionnel : au catalogue, 2 des 4 châles Ternaux, la majorité des autres emploient ou associent laine, coton et soie (g).

Les producteurs cachemiriens n'étaient sans doute pas mûrs pour une telle discussion. Plutôt, ils bénéficiaient de cet engouement extrême pour les deux châles — dont les dessins s'influençaient d'ailleurs mutuellement.

En fait, c'étaient les producteurs français qui s'estimaient lésés par leur concurrence. Ainsi BIÉTRY, depuis 1840 [5 (g)] demandait pour tous les « châles de l'Inde » importés (par l'Angleterre) une forte taxe attestée par une marque ou estampille ; mais aussi une marque de fabrique obligatoire pour les fabricants français, garantissant leur produit contre des tromperies qu'il dénonce.

De la fascination du châle cachemire ont témoigné nos plus grands peintres dans leurs portraits : depuis David, dès 1790. Prélude à celle que Bonaparte rapportait de la campagne d'Égypte, en 1799 : pour tout l'Orient. Jamais l'Occident n'y avait apprécié une production zootechnique pour rivaliser si bien avec lui que dans l'obtention de ces châles : au sommet du luxe et de la beauté.

Cette exposition nous en donne la démonstration passionnante et admirable.

REFERENCES

(en marge, cote à la Bibliothèque Nationale)

- [1] *La mode du châle cachemire en France*. — Catalogue de l'exposition. Musée Galliéra, 10, avenue Pierre I^{er} de Serbie, Paris 16^e, 19 mai-31 octobre 1982, 80 p., 28 fig., noir et couleurs, bibliogr. (p. 74-75) ; 246 nos (d'un châle long 336 × 130 cm à 4 gravures).
- [2] JACQUEMONT (Victor). — *Voyage dans l'Inde pendant les années 1828-1832*. Journal, Tome III, Paris, 1841.
- [3] BERNIER (François). — *Voyage dans les Etats du Grand Mogol*. Paris, Arthème-Fayard, 1981, 345 p., édition originale 1670-1671.
- S 16684/890. [4] TESSIER. — (a) *Mémoire sur l'importation en France des chèvres à duvet du Cachemire*, lu à l'Académie Royale des Sciences le lundi 13 septembre 1819, dans Annales de l'Agriculture Française. Deuxième série, Tome VIII, Paris 1819, p. 5-31.
(b) *Notice pour faire suite au mémoire (précédent)*. Ibid., Tome XI, Paris, 1820, p. 155-166, 1 pl. h.-t.
- 4^e F pièce 92. [5] BIÉTRY (L.). — (a) *Pétition adressée à Messieurs les Membres de l'Assemblée Nationale*, le 11 juillet 1848.
(b) *Réponse à une brochure d'un fabricant de châles*, le châle cachemire français, le châle des Indes et la marque de fabrique. Paris, 1849, 8 p.
(c) *Lettre (...) à Messieurs les Membres du Jury (...) à l'Exposition Universelle de 1855*. Paris, 1855, 8 p.
(d) *Moyen de détruire la contrebande et la fraude du cachemire de l'Inde*. Paris, 1859, 7 p.
- V p 6925.
V p 13011.
V p 13955.
- [6] Dr-Vre ROUSSEAU (Michel). — (a) *Fraudes alimentaires et faux artistiques*. Actualités et Culture Vétérinaires, n^o 1, mai-juin 1956, p. 11-17, 13 fig.
(b) *Les fraudes, l'administration et les vétérinaires* Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France, 1981, Tome 54, p. 409-414.

NOTES

- (a) Nous tenons à remercier Madeleine DELPIERRE, Conservateur en chef, et Monique LEVI-STRAUSS, de leur bienveillant intérêt pour cette étude, et de leurs précieux renseignements complémentaires.
- (b) Les receveurs de taxes, pour leur évaluation et perception, venaient emprunter — par découpage sur le métier même ! — des bandes, qu'il fallait ensuite recoudre : pour chaque châle, par « dix, douze et vingt pièces ».
A Loodhiana, au Pendjab, JACQUEMONT [2] observa aussi plus de mille tisseurs, qui y subissaient des taxes moins lourdes que dans leur Cachemire d'origine.
- (c) — François BERNIER fut, en 1664-1665, le premier (et, longtemps encore après, le seul) Européen à visiter le Cachemire. Son captivant récit de son « voyage dans les Etats du Grand Mogol » — et avec lui —, vient de faire l'objet d'une réédition [3].

Il signale la « prodigieuse quantité de châles » faits au Cachemire et portés l'hiver par « Les Mogols et Indiens, hommes et femmes ». « Les uns de laine du pays, qui est plus fine et plus délicate que celle d'Espagne » : « je n'en ai pas vu qui passaient cinquante roupies ». Les autres « d'un poil qu'on appelle *tush* qui se prend sur la poitrine d'une espèce de chèvre sauvage du Grand Tibet ». Il n'y a « point de castor si mollet et si délicat ; le mal est que les vers s'y mettent facilement ». « J'en ai vu (...) qui coûtaient jusqu'à cent cinquante roupies ».

La supériorité de ces châles sur ceux de Patna, Agra et Lahore est attribuée à la « délicatesse de l'eau particulière du pays ».

— Francis J. C. BELTZER (Industries des poils et fourrures, cheveux et plumes. Paris, Dunod, 1928, XV, 261, p., 83 fig., table alphabétique des matières. Cote Bibliothèque Nationale 4°V 10283) ne semble pas nettement différencier poil et sous-poil ou duvet.

Il précise seulement : « la laine de Cachemire est très fine ; celle des chèvres d'Angora est plus grosse ». Fig. 27. Diamètre des poils variant de 0,02 à 0,01 mm. Ceci à la page 49 de la troisième édition. Elle est identique à la page 49 de la première (1912), dont photocopie nous a été adressée par notre confrère Francis PETTER, du Muséum. Qu'il en soit vivement remercié.

- (d) TESSIER [4] indique et réfute les deux autres espèces auxquelles certains attribuaient l'origine des tissus de Cachemire : chameau à une bosse ou race spéciale de mouton (cf. c).

Il parle de « chèvre à duvet de Cachemire », lieu ou on en fabrique l'étoffe » le plus et le plus anciennement » ; mieux « chèvre-cachemire ». Plutôt que : « chèvres thibétines » (du Thibet), car cette race est très répandue.

Sa description : en moyenne, taille au garrot 67 cm ; « de la naissance de la queue au sommet de la tête » : 1 m. Cornes droites (33 cm) et rondes dans la plupart ». Chez les deux sexes, toison épaisse, fourrée, dure, couvrant en partie les jambes, parfois noire, brune ou pie, en général d'un blanc qui peut être éclatant. Sous ces poils, un duvet proportionnel à leur longueur (fig. 1).

A Cachemire même, le duvet est importé (du Thibet surtout). 25 ou 30 chèvres y restaient « par curiosité ».

TESSIER indique encore que les chèvres de l'introduction par M. JAUBERT sont très proches de celles de deux autres (sans précision de date) :

— à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort : 1 bouc, 3 chèvres, 1 chevrette de M. DUNTOP, au Nord de l'Ecosse ;

— au Jardin du Roi (Muséum), par M. de VAUCILES, beau-fils de M. CUVIER, 1 bouc venu de Calcutta.

- (e) Cette expédition fut une affaire d'Etat. L'introduction, si réussie, du mouton mérinos fut à la gloire de Louis XVI. Celle de la « chèvre-cachemire » l'eût été à la gloire de Louis XVIII, si elle n'eût échoué. Elle fut confiée à un spécialiste, non de l'élevage, mais de la langue turque, M. Amédée JAUBERT.

Il devait acheter pour G. TERNAUX ; mais aussi pour la France, à un prix élevé, 100 chèvres. Il était mandaté par les Ministres de l'Intérieur (comte de CAZES) et des Affaires Etrangères (duc de RICHELIEU). En France, était responsable un membre de l'Académie Royale des Sciences, M. TESSIER, qui a évoqué cette importation dans les Annales de l'Agriculture française, dont il était co-rédacteur [4].

L'achat eut lieu, en 1818, dès les bords de l'Oural, à des nomades Kirghiz, sur confrontation parfaite du duvet échantillon apporté et de celui de leurs chèvres. Les 1 289 acquises arrivèrent en deux fois, après un éprouvant trajet de 2 mois, en cale de bateau ; elles furent mises 30 jours en Lazaret (à Pommège, avec M. TARDIEU, vétérinaire, et à Toulon).

Seulement 400 survécurent à trois affections : tournis (?), pneumonie et surtout gale (avec des transmissions à l'homme). Ses traitements, après

tonte complète et brossage : 1° bains de mer ; 2° pour 25 ou 30 chèvres, 3 fois sur le corps — périodicité non précisée — axonge : 4 livres, fleur de soufre : 1 livre, cantharides : 2 onces (éventuellement, sel amoniacal), le tout trituré.

Après guérison, les chèvres subirent la « chaleur accablante » de la bergerie royale de Perpignan. Elles étaient néanmoins redevenues « alertes et bondissantes », en août ; et s'accouplaient, en octobre. Après 5 mois, de 137 gestations naissaient 125 chevreaux dont 70 totalement blancs, avec « 9 couches doubles ».

Quant au duvet, il fut obtenu au déméloir de corne, vers août aussi, pendant 6 semaines, tous les 2 jours : « belle qualité, extensible, doux au toucher », mais en trop faible quantité. TESSIER songea alors à incriminer, outre les maladies, la température excessive (il ne connaissait pas, en choisissant Perpignan, « la plus convenable »). D'où sa « proposition » d'un placement en altitude au Canigou. Nous n'en avons pas trouvé compte rendu.

Mais il est sûr que — mal « embarquée » — l'opération fut un échec. On est peut-être passé très près d'un succès fort profitable « aux manufactures et à l'économie rurale », pour « la parure des dames » et « du travail de plus à un grand nombre d'ouvriers de tout âge ».

- (f) L'appellation Cachemire ne figure pas à la longue table alphabétique de l'ouvrage de base : DEHOVE Raymond A. La réglementation des produits alimentaires et autres. Qualité et répression des fraudes. 10^e édition. Paris, Commerce éditions (2, rue des Petits-Pères, 2^e) (1981), 1208 p. + table (cf. 6) b.

- (g) Pour BIÉTRY (5, b...) :

1° Ses collègues fabricants offrent de beaux châles cachemire français (de 300 à 1000 F pièce) en utilisant ce duvet, mais aussi laine et soie. La fraude a été catastrophique sous le même nom (et à partir de 37 F pièce), avec bourre de soie, coton et laine mélangée ; voire laine mérinos ordinaire (« cachemire d'Ecosse »).

2° « Le cachemire français loyalement fabriqué, est bien supérieur en qualité et en beauté au « cachemire de l'Inde », « grossier de tissu, d'une mauvaise fabrication et d'un colori tel qu'il ne peut convenir aux Dames qui veulent suivre le progrès et la mode ». Cette supériorité, sauf exception : 5 c.

3° Une limitation par taxe sur le cachemire importé est nécessaire pour la protection de plus de 50 000 travailleurs qui étaient occupés dans l'industrie des châles », etc.

PRÉSENTATION D'UN CHALE. — Présentation par l'Auteur d'un châle lui appartenant dit « cachemire français », Napoléon III.